



Droit d'utilisation du matériel

Par **sagefemme**, le **26/01/2016** à **21:36**

je travaille dans un pôle santé . Nous sommes 8 praticiens .

Parmi ces 8 praticiens, nous sommes 3 propriétaires et nous avons crée une SCM lors de l'achat des choses communes.

La SCM a entre autres, financé ,le meublement des salles d'attente et les appareils électroménagers et meubles de la cuisine commune (frigo, four micro-ondes, table , chaises, vaisselle ...) Notre nouveau comptable ne trouve pas cela logique que les locataires ne participent pas financièrement à un l'utilisation du matériel commun cité plus haut et de son usure .Il a proposé que chacun des 8 praticiens apporte 5 euros par mois, comme une sorte de cagnotte pour palier à l'éventuel changement de matériel.

Ceci crée de gros désaccords car les locataires, à qui nous n'avons jamais rien demandé jusque là, refusent de payer quoi que ce soit.

Comment trouver une solution juste et équitable ?

merci d'avance